

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

### Du 21 juin 2021

#### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Convention école St Maurice
- Convention déneigement
- Vente Chaidron : déclassement parcelle domaine privé de la commune
- Vente Maison Courby
- Questions diverses : Modification SDE07 les peyrets, IFSE Maryse Bois,...

*L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.*

*Date de convocation : 15 juin 2021*

*Membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Nombre de votants : 11*

***Etaient présents :*** M Jean-Pierre BATTAGLIA, Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL

***Procurations :*** De Mme Nathalie AUFRAND à M Gilles BRUN, De M François VEDEL à M Gilles LEBRE

***Excusés :*** Mme Nathalie AUFRAND, M François VEDEL

***Secrétaire de séance :*** M Gilles BRUN

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de la décision modificative n°2, la modification de la délibération du RIFSEEP et l'autorisation au maire relatif à l'étude de maîtrise d'œuvre pour le projet du camping.

Demande acceptée à l'unanimité

#### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai est approuvé à l'unanimité à rajouter la lettre de Mr Jacques François concernant le soutien du maire à Laurent Wauquiez. Le maire a rendu compte qu'il avait rencontré Mr François personnellement.

#### **2. CONVENTION ECOLE SAINT MAURICE :**

En contrepartie de l'accueil des enfants résidants à St Maurice en Chalencon à l'école de St Michel, une participation financière est demandée à la mairie pour cette année le montant est maintenu par contre il serait opportun par équité de vérifier le montant demandé dans les communes aux alentours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise le maire à la signer.

### **3. CONVENTION DE DENEIGMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement est partagé entre APEX BOIS et l'employé communal et qu'en date du 2 décembre 2019, une convention de déneigement avait été signée avec APEX BOIS pour la saison 2019-2020. Il convient donc de renouveler cette convention pour les saisons prochaines tacitement et pour une période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de signer la convention de déneigement avec l'entreprise APEX BOIS avec un montant fixe de 300 euros pour la part « astreinte » et de 55 euros hors taxe l'heure de déneigement.

### **4. DECLASSEMENT AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL:**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de Madame CHAIDRON, la cour d'environ 70m2 enclavée entre les parcelles AL117 et AL116, faisant partie du domaine public communal. Il précise que cette parcelle ne supporte aucune circulation et que sa cession ne gênerait aucun voisin ou riverain.

Cette cour a fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte et lui attribuer une nouvelle référence cadastrale (AL310). Il est donc proposé d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide du déclassement de la parcelle cadastrée AL310 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

### **5. DECISION MODIFICATIVE N°2:**

Monsieur le Maire informe qu'afin de pouvoir prétendre au fonds de concours de la CAPCA, il est nécessaire d'inscrire une modification dans le vote du budget par rapport à la réfection des chaussées qui avait été comptabilisée en fonctionnement et qu'il faut donc intégrer dans les investissements de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative suivante :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Dépenses fonctionnement - 615231	Entretien et réparations voirie	-20 000.00
Dépenses fonctionnement - 023	Virement à la section d'investissement	+ 20 000.00
Recettes Investissement - 021	Virement de la section de fonctionnement	+20 000.00
Dépenses Investissement - 2151	Réseaux de voirie	+ 20 000.00

## **6. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe que suite à une demande de la préfecture, il est nécessaire de modifier la délibération prise lors du conseil du 17 mai 2021 notamment le paragraphe D concernant les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE. En effet en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFSE sera suspendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération de mise en place du RIFSEEP.

## **7. VENTE MAISON COURBY**

Monsieur le Maire propose de discuter de la maison Courby : bâtiment au milieu du village au niveau de l'Arcade. Propriété de la commune achetée il y a environ 10 ans au prix de 50 000€.

La réflexion actuelle serait que :

- le bâtiment n'ayant à ce jour pas d'affectation prévue au vu des projets prévus par la commune concernant la cantine, le camping et la traversée du village,
- de plus par rapport aux finances de la commune le coût pour une réhabilitation serait d'environ 400 000 euros
- et enfin sachant que le marché de l'immobilier est relativement porteur actuellement, ce bien pourrait être vendu pour 90 000 euros.

Cette propriété a une très belle architecture mais pas de terrain et 2 mitoyennetés. Les anciens projets (mairie et logements) n'ont pas abouti.

Le prix de vente ne serait pas le seul critère mais il serait opportun de favoriser un appel à projet.

Le conseil se donne la possibilité de prioriser certaines offres en fonction du projet sur la maison.

Un mail sera envoyé auprès de la population afin de les en informer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente immédiate de la maison Courby avec la diffusion par mail aux habitants.

## **8. AUTORISATION AU MAIRE POUR LANCER L'ETUDE DE MAITRISE D'OEURE DU PROJET CAMPING**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer l'étude du projet camping afin de pouvoir au plus tôt chiffrer et avancer sur ce projet. Au vu des enjeux d'architecture sur les bâtiments du camping, il est important et obligatoire de faire appel à un architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à engager l'étude de maitrise d'œuvre dans le cadre du projet camping.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### **- IFSE Maryse BOIS :**

Monsieur le maire explique qu'il est obligatoire de mettre en place pour Maryse BOIS, l'IFSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'IFSE pour l'agent Maryse Bois. Ce montant est fixé à 1153 euros par an soit 461,16 euros par an proratisé au temps de travail donc 38,43 euros par mois, à compter du 01/06/2021.

### **- Eclairage SDE07 Les Peyrets :**

Mr le Maire explique que Mr Micolon a acheté et fait des travaux aux Peyrets, suite à ces travaux, la mairie a reçu du SDE un devis alors qu'aucun ordre n'a été donné. De plus ce devis concerne la non-conformité de l'installation et donc la dépose et la repose d'un luminaire qui pour cette dernière concernerait la commune de Saint Maurice en Chalencon.

La commune pour l'instant n'a pas donné suite à ce devis n'étant pas le donneur d'ordre.

### **- Mobil home – Arnaud VUILLEMOT :**

Mr Vuillemot est propriétaire d'un mobil-home sur le camping est à ce jour son loyer n'a toujours pas été payé pour l'année 2020. Un courrier sera établi et en cas de non-règlement un huissier sera mandaté et l'électricité et l'eau seront coupés.

### **- Résultats des votes des élections sur notre commune : Jean-Luc Piolet énonce les différents scores :**

<b>Départementales</b>		<b>Régionales</b>			
<b>Candidat.e</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Liste</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Liste</b>	<b>Nombre de voix</b>
Serre	95	EELV	56	LR	35
Batin	42	LFI	40	LREM	5
Chabal	37	PS	23	Union Ess	5
		LO	1	RN	6
		<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>Total</b>	<b>51</b>

-

- Odile Blanc constate que les habitants de St Michel votent très majoritairement pour des programmes politiques de gauche, écologiques, sociaux et solidaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30